

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 10 décembre 2019

Délibération
n° CFVU 2019 - 36

relative à la signature de la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole (UFR d'Administration et de Communication) et le réseau national "le Pacte civique"

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la signature de la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole (UFRAC) et le réseau national " le Pacte civique ", annexée à la présente délibération.

La Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,

Corinne MASCALA





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre, d'une part, le Pacte civique représenté par Jacky Richard, coordonnateur du Pacte civique et Eric Thuillez, président de l'association de soutien au Pacte civique et, d'autre part, l'Université de Toulouse 1 Capitole représentée par Corinne Mascala, présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole.

PREAMBULE

L'Université Toulouse 1 Capitole constitue un pôle d'excellence dans la région Occitanie pour l'enseignement et la recherche dans le domaine des sciences sociales.

Le Pacte civique est un réseau national d'associations et de particuliers qui œuvrent dans le champ de la citoyenneté et veut promouvoir à tous les étages de notre société (personnes, groupes, organisations, institutions) les valeurs de créativité, fraternité, sobriété, justice.

Les deux organisations ont conscience des liens qui les poussent à œuvrer ensemble en matière de formation initiale et continue comme en matière de recherche-action sur les thématiques du développement local, de la citoyenneté, des formes nouvelles de démocratie, des conditions qui facilitent les partenariats entre acteurs et celles du bien vivre ensemble.

Ainsi les enseignants-chercheurs de l'université pourront coopérer avec les membres experts du Pacte Civique (niveau national et local) pour concevoir de nouveaux types de formation initiale et continue, pour sensibiliser et impliquer les étudiants dans des actions de citoyenneté, pour accompagner les acteurs locaux dans la conception et mise en œuvre de démarches locales de développement solidaire et de transition, pour organiser des séminaires où acteurs et chercheurs pourront croiser leurs savoirs et savoir-faire.

Le partenariat visera notamment à

- L'acculturation des étudiants aux problématiques et enjeux du développement local durable via les ateliers mensuels de croisement des savoirs organisés par les animateurs du Pacte civique 31 ;
- La formation des étudiants et des acteurs locaux aux nouvelles pratiques de l'échange et co-construction interpersonnelle et inter-organisationnelle, notamment via le Master SES Ingénierie du développement des territoires et les DU dans lesquels des experts du Pacte civique pourront intervenir ;
- La facilitation de la mise en réseau des étudiants avec des professionnels et experts du développement local (recherche de stage, thème de recherche...) à leur faciliter la recherche de stages ;
- La promotion des formes actuelle d'engagement citoyen constructif des étudiants, notamment l'entrepreneuriat étudiant ;
- La promotion des formes nouvelles d'engagement social des seniors en lien avec l'institution de prévoyance et d'assurance qu'est AG2R (partenaire du Pacte civique) et les activités de l'université du troisième âge hébergée au sein d'UT1 Capitole.

ENGAGEMENTS DES PARTIES :

Les parties conviennent de :

- 1) Participer et accompagner des groupes de recherche-action sur les questions de développement et d'innovation territoriale et diffuser leurs travaux.
- 2) Organiser annuellement à l'Université Toulouse 1 Capitole un colloque ou des rencontres permettant de valoriser ces travaux communs et d'inscrire l'Université Toulouse 1 Capitole comme lieu de recherche et d'expérimentation d'excellence sur les pratiques de créativité citoyenne, de développement local solidaire et de transition ;
- 3) Impliquer les étudiants dans les activités de recherche-action et formation-développement organisées dans les locaux de l'université par les membres du Pacte civique ;
- 4) Aider les étudiants dans la recherche de leurs contrats de stage et de leurs contrats de doctorants et valoriser les meilleurs travaux ;
- 5) Impliquer les enseignants et les étudiants dans les activités de recherche-action de développement local portées par les membres du Pacte civique ou ses partenaires
- 6) Mettre en place un trophée annuel de l'engagement étudiant citoyen constructif.

Dans cette perspective, L'Université Toulouse 1 Capitole s'engage à :

- Promouvoir les activités du Pacte civique auprès des enseignants chercheurs de l'Université Toulouse 1 Capitole ;
- Organiser les séances de travaux de capitalisation incluses dans les cycles de formations dont notamment dans le Master IDT ;
- Associer les enseignants-chercheurs à des groupes de travail du Pacte notamment lors du colloque annuel et impliquer les étudiants du Master Ingénieries du Développement des Territoires (IDT) et des DU rattachés ;
- Associer les praticiens experts du Pacte civique à la conception et animation de formations initiales et continues ;
- Contribuer à l'écriture d'ouvrages de référence sur les sujets afférents à la citoyenneté, au développement local solidaire et aux pratiques de transition sociale et écologique.

Pour sa part, le Pacte civique s'engage à :

- Mettre à disposition l'expertise de ses membres et partenaires pour la réalisation de formations initiales ou continues, de recherche-développement ou de formation-action ;
- Faciliter la recherche et attribution de stages de master ou de contrats de doctorants aux étudiants de l'Université, ces stages pouvant répondre à ses besoins ou ceux de ses partenaires ;
- Valoriser les meilleurs travaux théoriques ou pratiques des étudiants et des chercheurs ;
- Faciliter et valoriser l'engagement citoyen des étudiants en les impliquant dans les groupes de travail, en les formant sur le terrain, et en les accompagnant dans la création d'activités

La convention est signée pour deux ans à compter de sa signature.

Elle se renouvelle par tacite reconduction, sauf demande contraire d'un partenaire, exprimée par lettre recommandée, au moins deux mois avant l'expiration

Toulouse, le

La Présidente de l'Université
Toulouse 1 Capitole

Le Coordonnateur du
Pacte civique

Le Président de l'association
de soutien au Pacte civique

Corinne MASCALA

Jacky RICHARD

Éric THUILLEZ